

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 27 juin 2008 portant nominations à la commission nationale de première instance de qualification de gynécologie-obstétrique

NOR : SJS0830914A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu les propositions faites par le conseil national de l'ordre des médecins le 14 mai 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la commission nationale de première instance de qualification de gynécologie-obstétrique, en qualité de représentants de l'ordre des médecins :

- Dr. Goeusse (Patrice), membre titulaire ;
- Pr. Boubli (Léon), membre suppléant ;
- Dr. Daffos (Fernand), membre titulaire ;
- Pr. Baldauf (Jean-Jacques), membre suppléant.

Article 2

Est nommé à la commission nationale de première instance de qualification de gynécologie-obstétrique, en qualité de représentant du syndicat national des gynécologues et obstétriciens français : Dr. Rivoallan (Jacques), membre titulaire.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 27 juin 2008.

Pour la ministre et par délégation,
par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions médicales
et des personnels médicaux,*

M. OBERLIS